



**Par Laure de La Raudière,**  
*Présidente de l'Arcep*

## UN NUMÉRIQUE OUVERT POUR NOTRE AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Le rapport sur l'état de l'internet que nous publions chaque année est bien plus qu'un instantané technique : c'est un outil de mesure de la vitalité d'un bien commun essentiel. Il permet de prendre le pouls d'un écosystème en constante mutation, d'identifier les dynamiques à l'œuvre, et, si nécessaire, d'engager notre action de régulateur.

L'édition 2025 de ce rapport dresse trois constats.

Le premier constat porte sur le déploiement du protocole IPv6. Si la situation en France a progressé significativement cette année, et qu'elle est parmi les meilleures au monde, la situation à l'échelle globale est très hétérogène et s'améliore trop lentement. Alors que les adresses IPv4 sont en situation de pénurie depuis 2019, le taux d'adoption mondial d'IPv6 n'a pas encore franchi le seuil des 50 % (contre 70 % en France). Alors que le nombre d'objets à connecter à internet ne cesse d'augmenter, ce retard, s'il devait se prolonger, pourrait freiner l'émergence de nouveaux usages et compromettre le bon fonctionnement technique du réseau.

Le deuxième constat concerne la durabilité du numérique. Si l'on souhaite que les services numériques, et les infrastructures qui les sous-tendent, puissent bénéficier aux générations futures, il est nécessaire de les écoconcevoir. Ce constat nous a poussés à publier, avec l'Arcom, le référentiel général de l'écoconception des services numériques, et à lancer, toujours aux côtés de l'Arcom, le Forum des parties prenantes pour

en faciliter l'appropriation. Nous prenons progressivement conscience du gouffre énergétique que sont les actuelles intelligences artificielles génératives, et nous souhaitons faire de la sobriété et de l'efficacité énergétiques un gage de compétitivité de nouveaux services d'IA *made in Europe*.

Enfin, cette année marque les dix ans de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la neutralité de l'internet, permettant à chaque utilisateur de consulter ou de publier le contenu de leur choix librement. Ce cadre a permis une circulation du trafic sans blocage ni discrimination injustifiés, au bénéfice des utilisateurs comme de l'innovation. Mais l'écosystème a évolué : les grandes plateformes numériques se sont imposées comme nouveaux intermédiaires techniques via leurs places de marché, moteurs de recherches ou systèmes d'exploitation et le développement fulgurant de l'intelligence artificielle générative remet en question l'accès même à l'ensemble des contenus. Alors que les plateformes numériques ont fait l'objet d'une régulation pour en faciliter l'ouverture (le *Digital Markets Act*), faut-il envisager une extension du périmètre d'application du concept de neutralité du net à l'ère des IA génératives ?

\*\*\*

Ces trois constats, à eux seuls, montrent à quel point la promesse d'un internet pérenne et ouvert ne va pas de soi. C'est dans cette perspective que nous avons publié en janvier dernier notre stratégie à l'horizon 2030. Elle repose sur une ambition claire : veiller à ce que la France dispose des infrastructures numériques nécessaires pour les décennies à venir, tout en s'assurant que l'internet demeure un espace de libertés.

Ces infrastructures — qu'il s'agisse des réseaux fixes et mobiles, du *cloud*, des services d'intelligence artificielle ou de partage de données — doivent être accessibles partout, pour tous et pour longtemps.

Cette vision n'est pas que technique. Car garantir un numérique ouvert, c'est défendre notre autonomie stratégique. C'est permettre à notre pays, à nos entreprises, à nos citoyens, de ne pas dépendre structurellement d'un nombre très limité d'acteurs, souvent non européens, pour des fonctions essentielles à notre vie économique et démocratique.

La performance environnementale peut devenir un facteur d'innovation et de compétitivité pour l'Europe, et donc pour notre autonomie stratégique à long terme.

Cela ne sera réalisable que s'il est réellement possible pour de nouveaux acteurs d'entrer sur les marchés numériques et d'y proposer leurs services.

On entend ici et là que la régulation est un obstacle à l'innovation. Au contraire : la régulation *ex ante* peut être un catalyseur de l'innovation : elle est du côté des innovateurs, des nouveaux entrants, comme elle l'a été dans les télécoms depuis 25 ans. La régulation permet d'ouvrir les marchés, de bousculer les *gatekeepers* et de lever les barrières, de garantir l'équité et d'élargir le champ des possibles. Elle permet à de nouveaux entrants de bousculer les positions établies.

Le numérique est devenu le socle de notre économie, le support de nos échanges, le vecteur de nos droits. À nous, collectivement, de faire en sorte qu'il reste un levier d'émancipation plutôt qu'un facteur de dépendance. Cela exige de la lucidité, de la constance... et parfois en effet, du courage réglementaire.